

PRIX JOSE MOUSTACHE

7ème(P/ 3463), Classe 4 — 24/09/2023 15h25, LA MARTINIQUE

PLAT, 2.100 meters, Corde à GAUCHE, Terrain TR SOUPLE (3,8)

9.000 (4.500, 1.800, 1.350, 900, 450)

ARRIVEE OFFICIELLE: 12 Engagés. 2 Forfaits. 2 Non-Déclarés-Partants. 7 Partants Définitifs. 1 Non-Partant. - PMH -

Temps du 1er : 2.10.95 (Redk : 1, 2.35)

COURSE A CONDITIONS

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **3 ans et au-dessus**. **Poids : 3 ans, 54 k.1/2 ; 4 ans et au-dessus, 57 k.** Surcharge de 1 k. par course gagnée cette année.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

===== > ATTENTION: CONDITIONS MODIFIEES =====

Décisions des commissaires

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop. Les Commissaires ont autorisé la jument AIR CHIEF AMOUR à être présentée au public en premier nom montée, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés. Les Commissaires ont autorisé la jument AIR CHIEF AMOUR à être montée sur la piste, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés. Les Commissaires, après avoir entendu le jockey Stéphane LADJADJ en ses explications, ne l'ont pas autorisé à se mettre en selle, ce dernier s'étant présenté à la pesée avant la réunion à un taux d'alcoolémie supérieur à la limite autorisée. En conséquence, le hongre MISTER GRYSBI a été déclaré non partant par son entraîneur, aucun jockey n'étant disponible. Pour ce motif, les Commissaires ont transmis le dossier à la Commission médicale de France Galop. Le hongre DADIDOM a subi un prélèvement biologique.

Informations

Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées, à la suite de réclamations, d'appels ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.

Place Cheval	N° Père/Mère	Écart au précédent	Couleurs	Propriétaire	Entraîneur	Dép./Pays Ent.	Jockey	Poids	Gain	Prim.	Prim.	Suppl.	Equipement(s)	Écurie	Éleveurs
--------------	--------------	--------------------	----------	--------------	------------	----------------	--------	-------	------	-------	-------	--------	---------------	--------	----------

1	<u>DADIDOM H.PS. 5 A.</u>	03	Par: MY RISK et ADDITION (NUMEROUS) (Corde:02)		MR RAPHAEL NICOLSON	S. JOUSSELIN	972	MR ISIDORE BOUAZIZ	58,5 kg (58 kg)	4.500 2.326 887	NNL	MME M. JOMAIN,MME H. PETIT,MME E. PETIT
2	<u>SALSA TIM H.PS. 4 A.</u>	01	Par: KINGSLASA et MISS STREAM (TREMPOLINO) 1.5 (Corde:05)		MME ANGELA THIBAUT	MME A. THIBAUT	972	YOANN BABOT	59,5 kg (59 kg)	1.800 930 354	NNN	D. TIMMERS
3	<u>AIR CHIEF AMOUR F.PS. 6 A.</u>	06	Par: AIR CHIEF MARSHAL et QUE JE T'AIME (DR FONG) NEZ (Corde:07)		MR YOHAN MARIE	Y. MARIE	971	FRANCK TORRALBA	58 kg (57,5 kg)	1.350 571 249	NNN	JM. PLASSAN
4	<u>COOBIRD M.PS. 5 A.</u>	08	Par: CAMELOT et MOONLIGHT SWING (PALACE EPISODE) 3.5 (Corde:04)		MR PATRICK PENELOPE	P. PENELOPE	972	CEDRIC REYNAUD	58 kg (57 kg)	900 465 116	NNN	GALILEO RACING INC
5	<u>ZALON H.PS. 3 A.</u>	05	Par: ZIZANY et NUNEZ (ZIETEN) 4.5 (Corde:01)		MR GEORGES ADREA	G. ADREA	972	JEAN-BAPTISTE VIGIE	58 kg (57,5 kg)	450 338 102	ANN	JC. CAMPOS, N. CAMPOS, RAY. CAMPOS
6	<u>LASTLOTOFTHESALE H.PS. 5 A.</u>	02	Par: DREAM AHEAD et RYZYANA (AIR CHIEF MARSHAL) 16L (Corde:06)		MME YANICE LUCE	MME L. DUPELIN LALUNG	972	JEREMY MOISAN	58,5 kg (58 kg)		ANL	ECURIE NORMANDIE PUR SANG

DI **SAINT ROMAIN H.P.S.** 04 Par: RAJSAMAN
et 5.L R.SAINTE-
6 A. SANDOUILLE (Corde:03) ROSE / 972 ANTHONY 58,5
(LOPE DE A.DRAME ROSE kg
VEGA) R. SAINTE- kg
ROSE (58
kg)

ANL FRANKLIN
FINANCE S.A.

NP **MISTER GRYSB** 07 ENGAGEMENT NUL

NNN